

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18321 - 71ÈME ANNÉE

Publication d'une étude de l'assureur Munich Re

23.000 morts à cause des catastrophes



L'an dernier, le passage au large d'une tempête tropicale avait fait d'importants dégâts.

Les catastrophes naturelles ont été à l'origine de 23.000 morts l'an dernier, selon une étude diffusée hier par l'assureur Munich Re. C'est un nombre nettement supérieur à l'année précédente. L'écrasante majorité des victimes vivaient dans des pays pauvres, et n'avaient pas les moyens de se protéger des effets des tremblements de terre, des inondations ou des cyclones. Le coût financier de ces catastrophes s'est élevé à 90 milliards de dollars. Ces données ne prennent pas en compte les tornades qui ont touché les Etats-Unis à la fin du mois de décembre, ainsi que les inondations en Grande-Bretagne.

L'assureur Munich Re a publié hier une étude sur l'impact des catastrophes naturelles dans le monde en 2015. Selon ses données 23.000 personnes ont péri à cause de ces catastrophes, contre 9.000 l'année précédente. Le phénomène le plus meurtrier a été le tremblement de terre au Népal en avril dernier, qui a coûté la vie à 9.000 personnes, et jeta à la rue 500.000 autres. Munich Re note que ce séisme a fait 4,8 milliards de dollars de dégât. Il a coûté aux assureurs 210 millions de dollars, car de nombreuses victimes n'avaient pas les moyens de s'assurer.

Des vents de 340 km/h dans un cyclone

Munich Re constate que 94 % des catastrophes l'an dernier sont liés à des phénomènes météorologiques. Il voit l'influence d'El Niño, qui a fait baisser le nombre de cyclones dans l'Atlantique Nord : 11 alors que la moyenne annuelle depuis 1998 est proche de 15.

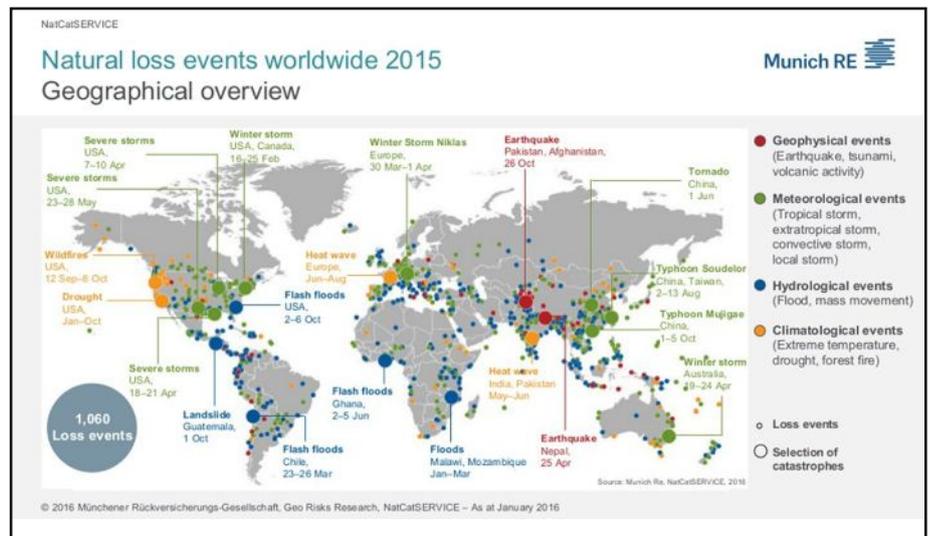
El Niño a favorisé le développement de cyclones très intenses dans le Nord-Est du Pacifique, à cause de l'élévation de la température de l'eau. 26 cyclones y ont été dénombrés, soit bien plus que la moyenne annuelle de 15,6. Parmi ces phénomènes, 11 étaient des cyclones intenses.

Fort heureusement, la plupart de ces tempêtes n'ont pas touché terre. Une notable exception cependant : le cyclone Patricia. Patricia est un des cyclones les plus intenses jamais mesuré. Le vent a atteint 340 kilomètres par heure. Patricia a touché la terre le 23 octobre au Mexique, et a frappé la réserve naturelle de Chamela-Cuixmala. C'est pourquoi les dégâts ont été limités, du fait d'une très faible densité de population.

Inégalités

El Niño est jugé responsable des sécheresses et des canicules notamment en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Les pertes dues à ces phénomènes se sont élevées à 12 milliards de dollars, dont 880 millions étaient assurées. En Europe, la vague de sécheresse cet été a provoqué 2 milliards de dollars de dégâts, mais seulement 10 % des biens perdus étaient assurés.

Selon Munich Re, la catastrophe qui a donné lieu aux plus importants remboursements des assurances est



Sur cette carte, les points verts, bleus et jaunes représentent les catastrophes importantes liées à la météo.

la vague de tempête de neiges de février dans le Nord-Est des États-Unis et du Canada. Sur 2,8 milliards de dollars de dégâts, les assureurs ont dû débours 2,1 milliards de dollars. Sur l'ensemble de l'hiver 2014-2015, les pertes s'élèvent à 4,6 milliards de dollars, dont 3,4 milliards à la charge des assureurs. L'hiver précédent, elles s'élevaient à 4,4 milliards de dollars, qui ont donné lieu à 2,5 milliards de remboursement des assurances.

Influence du changement climatique

Le mois de décembre a été marqué par des tornades aux États-Unis et des inondations en Grande-Bretagne. Pour le premier phénomène, aucune évaluation des dégâts n'a été publiée par Munich Ré. Pour le second, une première estimation annonce 1,4 milliard d'euros de pertes pour les inondations du début du mois de décembre, dont la moitié est assurée. Pour celles qui ont touché le Yorkshire à la fin du mois, le montant des dégâts pourrait dépasser 1 milliard d'euros. Munich Re remarque que la région touchée avait subi des inondations voici plusieurs années, mais que les mesures d'adaptation étaient insuffisantes pour faire face à la dernière tempête.

Ces inondations sont la conséquence de plusieurs semaines de tempêtes et de fortes pluies en Grande-Bretagne qui ont contrasté avec un temps inhabituellement doux en Europe centrale. « Des études récentes indiquent que cela pourrait être lié au réchauffement

des régions de l'Arctique et influencé par le changement climatique ».

Et à La Réunion ?

Les données de Munich Re confirment tout d'abord le coût humain important des catastrophes. Beaucoup de morts pourraient être évités si les habitants des régions sujettes aux tremblements de terre pouvaient vivre dans des bâtiments aux normes anti-sismiques.

Elles montrent ensuite que les plus importants sinistres se situent dans les pays en voie de développement. Ce sont eux qui sont en effet les plus concernés par le passage des cyclones notamment. Cela rappelle l'importance pour La Réunion de se protéger. L'an dernier, des vents soufflant à 340 km/h ont été détectés dans un cyclone. Si un tel phénomène venait toucher La Réunion, nul doute que les conséquences seraient dramatiques.

De plus, les inondations qui ont ravagé le Yorkshire souligne que les mesures d'adaptation doivent protéger la population de tempêtes plus fortes que dans le passé. Sur tous ces points, La Réunion accuse désormais un retard énorme du fait du chantier de la route en mer. Pour le moment, plusieurs centaines de millions d'euros ont déjà été dépensés sous forme de transport de galets notamment. Le passage d'un cyclone très intense pourrait tout détruire. Qui paiera ?

M.M.

Édito

L'état de guerre n'a pas effacé le chômage

La France va commémorer demain le premier anniversaire de l'attaque terroriste contre Charlie Hebdo. 12 mois qui ont vu la France basculer dans l'état de guerre. Le 6 janvier 2015, 12 personnes sont mortes dans les locaux du journal et dans la rue. Cette tragédie puis la mort d'une policière municipale et la prise d'otage dans un supermarché de la Porte de Vincennes avait soulevé une vague d'émotion dans les pays occidentaux. Plusieurs millions de personnes avaient défilé en France.

Cet événement a été suivi quelques mois plus tard par le vote d'une loi qui a réduit le pouvoir du juge au profit de l'administration. Ce texte relatif au renseignement codifie notamment l'utilisation de matériaux d'espionnage.

Le 13 novembre, une attaque dix fois plus meurtrière que celle de Charlie Hebdo a de nouveau frappé Paris. Elle a entraîné l'application de l'état d'urgence qui reste toujours en vigueur. Cette mesure étend considérablement les pouvoirs de l'administration au détriment de ceux du juge.

Le 16 novembre, François Hollande tient un discours devant le congrès des sénateurs et des députés. Il annonce une réforme constitutionnelle pour inclure l'état d'urgence et la déchéance de nationalité réservée à une catégorie spécifique de citoyens français. Cette dernière proposition suscite une large réprobation, en

particulier dans la majorité présidentielle. Le chef de l'État est accusé de reprendre à son compte un thème de l'extrême droite.

Les 6 et 13 décembre, le parti d'extrême droite FN recueille plus de 6 millions de voix aux élections régionales. C'est son score le plus important. Au premier tour, l'extrême droite était en tête dans plusieurs régions. Le front des partis républicains l'a empêché de prendre le pouvoir dans les régions qu'elle convoitait.

Suite à ces élections régionales, le président de la République a maintenu la déchéance de nationalité dans le projet de loi constitutionnelle. Cette décision a fait éclater l'union de la gauche : les communistes et les Verts voteront contre le texte, alors que le sujet divise le PS. À droite, des voix s'élèvent également contre cette mesure.

Lors de ses vœux aux Français jeudi, le chef de l'État a maintenu cette position, tout en précisant que la guerre sera longue. L'état de guerre a pris les devants, mais tous les autres problèmes sont toujours là, à commencer par le chômage. Quel sera l'impact de cette guerre sur la politique sociale du gouvernement en 2016 ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

L'Arabie Saoudite rompt les relations diplomatiques et commerciales avec l'Iran

La rupture du cessez-le-feu au Yémen par la coalition militaire emmenée par l'Arabie Saoudite s'est accompagnée hier d'une autre rupture décidée par cette dictature, celle des relations diplomatiques et commerciales avec l'Iran.

Le point de départ de cette crise est la décision d'exécuter plus de 40 prisonniers détenus dans les geôles saoudiennes. Parmi eux figurait un opposant au pouvoir, qui était également un responsable religieux chiite.

Cette décision n'a pas été condamnée par les alliés occidentaux

des Saoudiens. Par contre, elle a provoqué de grandes manifestations en Iran qui ont donné lieu à des débordements. L'ambassade d'Arabie Saoudite a été la cible des flammes.

Hier l'Arabie Saoudite a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran et a donné 48 heures aux diplomates iraniens pour quitter le pays. Bahreïn, une autre dictature du Golfe Persique, a pris la même décision. L'Arabie Saoudite a accompagné cette mesure d'une rupture des relations commerciales avec l'Iran.

Pus au Nord, le gouvernement turc

a choisi de lancer une grande offensive militaire qui ne vise pas le groupe Etat islamique, pourtant aux portes de la Turquie, mais le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Le PKK est un opposant politique au pouvoir turc, et également un des adversaires les plus déterminés du groupe Etat islamique. Tout comme l'Iran et la Syrie, le PKK engage des soldats dans des opérations au sol contre les terroristes, avec le soutien de l'aviation russe.

Ces choix vont encore accentuer la tension au Moyen-Orient, rapprochant cette poudrière de l'explosion.

Conséquence de la guerre au Moyen-Orient

Contrôles d'identité systématiques à la frontière de la Suède

La Suède a décidé de ne plus respecter la Convention de Genève sur les réfugiés ainsi que la libre-circulation entre les États de l'Union européenne. Elle a établi depuis hier des contrôles systématiques à sa frontière avec le Danemark uniquement pour les personnes qui n'ont pas la nationalité suédoise. Pour sa part, le Danemark compte faire de même à sa frontière avec l'Allemagne. Le motif invoqué est de refouler immédiatement les personnes sans-papier. Cette mesure vise particulièrement les réfugiés.

Un des fondements de l'Union européenne, c'est la libre-circulation des personnes. C'est pourquoi les contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne n'existent plus entre les pays où s'applique l'accord de Schengen. Cette liberté est remise en cause à la suite de la guerre au Moyen-Orient. Le conflit qui ravage la Syrie et l'Irak a poussé des centaines de milliers de personnes à trouver refuge en Europe. En 2015, la Suède a accueilli 160.000 réfugiés. C'est beaucoup plus que la France, et cela d'autant plus que la Suède est un pays de moins de 10 millions d'habitants.

Passagers triés

Mais officiellement, le pays n'est plus en mesure de garantir un logement aux nouveaux arrivants. Sur cette base, il a décidé de mettre fin

à la libre-circulation en vigueur au principal point de passage qui relie la Suède au continent européen : le pont de l'Öresund entre Malmö, troisième ville suédoise, et Copenhague, capitale du Danemark.

Le pont de l'Öresund est un lien très important, qui a permis la création d'une agglomération de plus de 1,5 million d'habitants comprenant Copenhague et Malmö. Les deux villes ont ainsi décidé de placer leurs ports sous une autorité commune.

Mais depuis hier, la Suède a dressé des grillages à la gare de Malmö. Les passagers en provenance de Copenhague sont triés à la descente du train. D'un côté, les Suédois qui peuvent quitter la gare comme d'habitude. Les autres passagers passent de l'autre côté du grillage et subissent un contrôle systématique de leur identité. Ceux qui n'ont pas de papier sont refoulés immédiatement vers le Danemark en car. De son côté, le Danemark a lui aussi dressé un grillage à la gare frontière de Karstrup pour empêcher que les

réfugiés ramenés en car retentent le passage en train.

Plus de libre-circulation

Cette mesure a suscité l'indignation des usagers du train. D'habitude, la fréquence de la desserte entre Copenhague et Malmö est d'un train toutes les 20 minutes. Elle sera espacée, et les retards dus aux contrôles pourraient approcher une heure.

Pour sa part, le Danemark a choisi d'établir des contrôles à sa frontière avec l'Allemagne. C'est en effet le seul point de passage terrestre sur la route de la Suède. L'an dernier, le Danemark avait accueilli 18.000 réfugiés.

Après les murs de barbelés dressés par la Hongrie sur ses frontières, c'est un symbole de l'Union européenne qui est durablement touché.

M.M.

20 désemb

Bourbon pointu (6)

Non, ce n'était plus le même Alexis, celui d'« à la vie, à la mort »... La Cour de Versailles l'avait compliqué. Il s'était sans doute égaré dans le jeu subtil du labyrinthe formé par les miroirs de la Galerie des Glaces, à la recherche de l'image que pouvait bien lui renvoyer cette société du paraître, lui le petit nobliau de province, devant toutes ces grandes dames avides de flatteries et d'importances. Tous deux sans doute avaient suivi une route chacun de son côté. Ils n'avaient plus d'autre chose en commun que d'être là, ensemble, comme pour une veillée funèbre, au chevet de leur enfance perdue. Le café leur fut apporté.

Alexis demanda à son esclave domestique de lui ajouter un peu de sucre.

Alors il le goûta et fit une grimace de dégoût. « Espèce d'idiot, bon à rien ! Trop sucré. Maladroit !

— Mais pourtant, maître, je n'en ai mis qu'une cuillère, comme à l'habitude.

— Il suffit, bon à rien ! Je t'interdis de me répondre !

— Mais...

— Il n'y a pas de 'mais', je vais t'apprendre à me parler. Tous des bêtes ! » Il se leva, prit une cravache et tenta de lui en asséner un coup au niveau du visage...

L'esclave s'était protégé du plat de la main. Le geste, qu'il croyait être une bravade, avait irrité le jeune maître, qui n'avait pu frapper comme il voulait ; il s'apprêtait à recommencer, quand Paul, qui s'était levé aussi, arrêta le geste.

« Mais pourquoi ? Ce ne sont que des esclaves !...

— Ce sont des personnes comme nous, Alexis, j'ai vécu toute mon adolescence avec eux. Ton domestique ne mérite pas une telle punition ! »

Il lui prit la cravache des mains et la jeta dans le jardin. Alexis le regardait éberlué. Décontenancé. L'esclave avait disparu.

« Mais, ce ne sont que des esclaves, des... des Nègres !, ils n'ont pas d'âme comme les animaux... Ce sont des animaux : la preuve, c'est dans le Code Noir !

— Tu ne te souviens plus de ta nénaine ?

— Si. Qu'est-ce qu'elle vient faire là ?

— Tu ne sais plus qu'elle était noire ?

— Ce n'est pas la même chose.

— Alexis, allons, ce n'est pas un café qui va gâcher ta journée... » Et Paul se rassit tranquillement.

Paul de Miranville apprit en confidence d'un esclave des Mirecourt que l'humeur du jeune Maître avait été blessée par le refus d'une de ses esclaves dont il avait essayé d'obtenir les faveurs. La jeune esclave ne s'était pas laissée faire ; elle l'avait mordu au visage. Il l'avait bien un peu battu, mais pas trop, tant il admirait sa beauté. Le domestique ajouta qu'un de ses jeunes esclaves à lui, Joshua, était amoureux de cette fille et qu'il en était aimé. Cela plongea Paul dans des rêveries. Puis, sans dire mot, il se leva prit sa cravache et monta vers l'écurie, il parcourut les deux lieux qui séparaient son habitation de celle des Mirecourt.



Il demanda audience à Alexis de Mirecourt. Il lui proposa de racheter sa belle esclave.

« Cette cafrine de feu ? Cette tigresse ? Jamais, tu m'entends ? Tu ne pourras la domestiquer ! Elle est habitée par le démon. C'est moi qui te le dis...

— On m'a rapporté qu'elle était assez liée à certains de mes domestiques.

— À tes esclaves !... Ah, je vois ça !... Et toi, tu encourages ce commerce ?

— À voir ta joue, Alexis, ce serait peut-être mieux pour elle comme pour toi...

— JAMAIS ! TU M'ENTENDS, JAMAIS !... Et puis, va-t'en, tu me dégoûtes avec tes histoires d'esclaves qui ne valent pas un clou. Des fainéants, je te dis, qui ne travaillent que sous le fouet et le coup de pied.

— Je me permets d'insister », fit tranquille Paul de Miranville.

Alexis s'était rapproché de lui, et sur un ton qu'il voulait contenu, mais qui se montrait douceâtre, il répondit : « Moi aussi (et il le prit par les pans de son gilet), j'insiste. » Et, au moment où il formula ce dernier mot, rejeta son ancien camarade vers les marches de la varangue. Le jeune homme tituba, se reprit, lissa son gilet, se retourna sans rien dire et partit.

(Suite au numéro de samedi...)

Jean-Baptiste Kiya

Otè

Kansa légalité réèl la d'si pou do vré ?

Momandoné mi di a mwin an mwin minm, vik souvan-dé-fwa nou néna difikilté pou konprann ou sinonsa pou fé konpran la sityasyon nout péi, mi domann a mwin ovi lo to ilétre néna dann nout péi, si la pa in pé sa ki frinn a nou osi dann nout dévlopman. Byin sir na pwin aryink sa, sré tro fasil ésplik nout rotar in pé partou aryink èk sa, mé sanm pou mwin nout to dilétre i dwa èt pou kék shoz.

Dopi plis ké vintan nout kantité ilétre la pa arèt goumanté. Zordi mi krwa néna rant 100000 é 130000 isi la Rényon. Dopi in bon koup de tan lo shif i sanz pa, sirtou i diminié pa. Nout to dilétrism sirtou, èk nout gro kantité d'moun é ankor dopi konbyin d'tan, sanm pou mwin ni vé ni vé pa, i rèt pou nou in gro landikap pou nout dévlopman, kiswa dann lo dévlopman imin liminm, kiswa pou lo dévlopman nout péi.

Vik nou lé an débi d'lané 2016, konm shak ané sé lo moman pran inn dé rézolisyon, si ansanm nout tout nou té i désid fors lo tré la d'si. Sirtou tout i koné, kan ou koné pa lir, ou koné pa ékrire, kont pa ou pou inn. Lilétrism lé plito in faktèr désklizyon par rapor travay tousala. Par konparézon néna 22 pour san moun plis 16 zan la Rényon i koné pa lir, i koné pa ékrire kont 6 pour san an frans. Kansa légalité réèl la d'si pou do vré ?

Justin

« Pran bèrtèl pou tant kouvèrt ! » – In kozman pou la rout

Zot i koné tant kouvèrt ? La-dan mèm i mète z'afèr ou i vé pa dmoun i oi konm in boushon l'arzan, konm shovrèt brakoné, konm in pti pil plate. I fo dir la-dan li lé bien kashyété. Bèrtèl sé bèrtèl é ni oi bien la diférans : lé rouvèr par anlèr é ou i kashyète pa gran-shoz la-dan. Li lé pa fé pou sa ! Mé si sa sé in provèrb, kosa i vé dir ozis ? I vé dir ou i pran kékshoz pou sak li lé pa, ou sinonsa, i sèy fé prann demoun kékshoz pou kékshoz ké li lé pa. Nana in bonpé kozman dann la lang kréol rényoné i vé dir sa konm « roul de moun kari sou d'ri », konm « pran po d'shanm pou pla kouvèr ». Dann la lang fransé i di osi : « Pran vési pou lantern ». Zot i koné sa ? Kosa zot i anpans ? Arien ditou, fé travay z'ot kok ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké rant-rnt, ni pé z'ète, tazantan, dakor, rantre nou.